



Association of Workers' Compensation Boards of Canada  
Association des commissions des accidents du travail du Canada

**100 ANS** | UN ENGAGEMENT  
À L'INDEMNISATION  
DES TRAVAILLEURS  
1913-2013

**POUR PUBLICATION IMMÉDIATE**

**Le 12 septembre 2013**

## **Le Canada célèbre 100 ans d'indemnisation des accidents du travail Un siècle plus tard, les principes de Meredith demeurent pertinents**

**Toronto** – Les organismes d'indemnisation des accidents du travail partout au pays marquent une étape importante en 2013. Il y a 100 ans, Sir William R. Meredith déposait son rapport sur l'indemnisation des travailleurs devant l'Assemblée législative de l'Ontario. Ce rapport a donné naissance aux principes de Meredith, qui représentent les préceptes selon lesquels les systèmes d'indemnisation des accidents du travail ont été mis sur pied au Canada.

« Les principes de Meredith sont tout aussi pertinents dans l'élaboration du système d'indemnisation des accidents du travail au Canada qu'ils l'étaient lorsqu'ils ont été présentés pour la première fois il y a 100 ans », dit Cheryl Tucker, Directrice générale de l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC). « Les principes de Meredith visent à promouvoir l'indemnisation sans égard à la responsabilité, la sécurité des prestations, la responsabilité collective, une administration indépendante et une juridiction exclusive ».

Le système d'indemnisation des accidents du travail est un compromis historique en vertu duquel les employeurs financent le système et indemnise les travailleurs blessés. En retour, les travailleurs renoncent à leur droit d'intenter des poursuites judiciaires. « Le système d'indemnisation des accidents du travail est une mesure de protection importante pour les travailleurs canadiens, » dit M<sup>me</sup> Tucker. « Aujourd'hui, lorsqu'un travailleur subit une lésion, il reçoit des traitements et des prestations pendant qu'il se rétablit en attendant de retourner au travail. De plus, l'employeur est protégé grâce à un modèle d'assurance responsabilité partagée, qui le protège contre les poursuites. »

C'est un contraste frappant avec la réalité à laquelle faisaient face les travailleurs au début du 20<sup>e</sup> siècle alors que des manufactures surpeuplées et des conditions de travail dangereuses étaient monnaie courante. Lorsqu'un travailleur se blessait, sa famille subissait de grandes contraintes économiques et, souvent, se retrouvait indigente si son principal gagne-pain était blessé et incapable de travailler. Les lésions pouvaient aussi entraîner des répercussions sur les employeurs qui étaient confrontés aux risques et incertitudes de poursuites judiciaires.

« Le système d'indemnisation des accidents du travail au Canada s'est révélé un recours absolument nécessaire à l'époque », explique M<sup>me</sup> Tucker.

Cent ans après l'introduction des principes qui sont ses fondements, le système d'indemnisation des accidents du travail demeure une partie essentielle de la société canadienne. Pour en apprendre davantage, visitez <http://meredithcentennial.ca>.

L'ACATC, de concert avec Travail sécuritaire NB, tiendra son colloque annuel d'apprentissage pour les membres de l'ACATC du 17 au 19 septembre. Le thème est le passé, le présent et le futur de l'indemnisation des accidents du travail.

L'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) a été fondée en 1919 en tant qu'organisme à but non lucratif. La mission de l'Association est d'assumer un solide rôle de chef de file au Canada en assurant les meilleurs lieux de travail au monde en matière de sécurité et de santé, de même qu'un régime d'indemnisation des travailleurs équitable et abordable.

– 30 –

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Cheryl Tucker, Directrice générale  
Association des commissions des accidents du travail du Canada  
Bureau 1007, 40 avenue University  
Toronto, ON  
Téléphone : 416-581-8875, poste 201  
Cellulaire : 647-801-9509  
Sans frais : 1-855-282-9222, poste 201

## Renseignements généraux

- Les principes de Meredith ont été instaurés en Ontario en 1913. Les mesures législatives sur l'indemnisation des travailleurs sont entrées en vigueur dans chaque province et territoire à divers moments au cours des années suivantes.
- Le système d'indemnisation des travailleurs occupe une place importante au sein de l'économie canadienne, couvrant environ de 8 à 10 travailleurs canadiens dans le cadre d'un modèle d'assurance financé par les employeurs au Canada.
- Les organismes d'indemnisation des travailleurs soutiennent chaque année environ 250 000 travailleurs qui ont subi des lésions avec perte de gains.
- Près d'un million d'employeurs au Canada sont couverts par l'assurance contre les accidents du travail.
- Beaucoup d'organismes d'indemnisation des travailleurs exercent aussi des activités de prévention des lésions.
- Les organismes d'indemnisation des travailleurs au Canada versent plus de 5 milliards \$ par année en prestations pour soins médicaux, en réadaptation professionnelle et en prestations pour perte de gains.
- Pour plus de renseignements, visitez :
  - <http://meredithcentennial.ca>
  - [www.awcbc.org](http://www.awcbc.org)